

TABLE DES MATIERES

<p>I. PRÉAMBULE..... 1</p> <p>II. COMPARAISON DES RÉSULTATS DES COMPTES SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES 4</p> <p>III. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES..... 4</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Observations générales 4</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Les recettes fiscales 5</p> <p style="padding-left: 40px;">a) Impôt des personnes physiques..... 6</p> <p style="padding-left: 40px;">b) Impôt des personnes morales..... 7</p> <p style="padding-left: 40px;">c) Impôt spécial des immeubles..... 9</p> <p style="padding-left: 40px;">d) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières 9</p> <p style="padding-left: 40px;">e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital 9</p> <p>IV. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES..... 9</p> <p style="padding-left: 20px;">Observations générales..... 9</p> <p style="padding-left: 20px;">Evolution de charges entre 2000 et 2009 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)..... 10</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Résultats par Services (classification administrative)..... 11</p> <p style="padding-left: 40px;">Administration générale 12</p> <p style="padding-left: 40px;">Finances 12</p> <p style="padding-left: 40px;">Ecoles 14</p> <p style="padding-left: 40px;">Police locale..... 15</p> <p style="padding-left: 40px;">Génie-civil et Cadastre 15</p> <p style="padding-left: 40px;">Aménagement et bâtiments..... 17</p> <p style="padding-left: 40px;">Informatique..... 19</p> <p style="padding-left: 40px;">Sports 19</p> <p style="padding-left: 40px;">Institutions et assurances sociales 20</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Analyse spécifique de quelques centres de charges 20</p> <p style="padding-left: 40px;">a) Les charges du personnel..... 20</p> <p style="padding-left: 40px;">b) Les charges financières 21</p>	<p style="padding-left: 20px;">Charges des intérêts passifs de 2000 à 2009 24</p> <p>V. ANALYSE DU BILAN 26</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Actif 26</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Passif 27</p> <p>VI. COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2009 28</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Compte de charges..... 28</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Compte de recettes..... 29</p> <p style="padding-left: 20px;">3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années 29</p> <p style="padding-left: 40px;">Représentation graphique des indicateurs 31</p> <p>VII. ANALYSE 31</p> <p>VIII. RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS..... 32</p>
--	---

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 20 avril 2010)

57 - 2006 - 2011 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Commune et des Services industriels pour l'exercice 2009 :

a) Comptes généraux de la Commune :

Total des revenus	Fr.	235'783'897.22
Total des charges	Fr.	234'330'503.61
d'où un excédent de revenus de	Fr.	1'453'393.61

b) Comptes des Services industriels :

Total des revenus	Fr.	13'899'421.74
Total des charges	Fr.	13'841'122.18
d'où un excédent de revenus de	Fr.	58'299.56

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le présent fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

Commentaires sur le résultat des comptes 2009

I. Préambule

Le budget 2009 intègre le bénéfice comptable lié à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg. Comme expliqué dans le message n° 43 du 1^{er} décembre 2008, les écritures comptables suivantes étaient prévues :

Bilan

	Patrimoine financier CEV		Liquidités	
31.12.08	24'207'000	24'207'000 (1)	1) 30'000'000	1'500'000 Vers. CP
Report au 1.1.10	0			

Fonctionnement

Revenu extraordinaire
4'293'000 (1)

Les comptes 2009 intègrent, suite à une recommandation du Service des communes, des écritures supplémentaires qui n'avaient pas été prévues dans le cadre du budget. Il a fallu comptabiliser le bénéfice brut lié à la vente (Fr. 5'793'000.--) et la charge brute liée à la part de la pénalité de sortie due à la caisse de pension (Fr. 1'909'218.--). De plus, la réserve de réévaluation a été diminuée du montant intégré en 2005 lors de la réévaluation du patrimoine financier, soit Fr. 19'607'000.--. Le schéma des écritures comptables est le suivant :

Vente de la CEV
Ecriture comptable dans le compte de fonctionnement

	Compte 2009		Budget 2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Vente CEV		5'793'000		4'293'000
Pénalités de sortie	1'909'218			
Amortissement invest.	19'607'000			
Reprise réserve réévaluation		19'607'000		

Remarques préliminaires

Les comptes 2009 présentent un excédent de revenus de Fr. 1'453'393.61 contre un excédent de charges budgétaires de Fr. 2'395'058,-.

Ce résultat présente une amélioration de Fr. 3'848'451.61 par rapport au budget. Cet excédent de revenus représente les 0,76 % du total des charges de Fr. 192'484'349.60 (imputations internes de Fr. 41'846'154.01 déduites). Les comptes 2008 s'étaient bouclés par un excédent de revenus de Fr. 274'704.94.

Ce résultat s'explique par **une diminution des charges**, par rubrique, dans les domaines suivants :

- ➔ **240.322.00 : Intérêts des dettes à moyen et long terme - 0.25 mio**
- ➔ **259.364.00 : Participation au trafic régional - 0.2 mio**

- ➔ **301.351.01 : Aides aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés - 0.3 mio**
- ➔ **320.351.00 : Ecoles primaires : frais facturés par l'Etat - 0.3 mio**
- ➔ **1030.351.25 : Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées - 1.1 mio**
- ➔ **1030.365.00 : Fondation pour l'aide et les soins à domicile - 0.2 mio**
- ➔ **1030.366.00 : Service de l'ambulance - 0.2 mio**

ainsi que **des augmentations de recettes** dans les domaines suivants :

- ➔ **210.401.01 : Impôt sur le bénéfice + 0.95 mio**
- ➔ **210.402.00 : Contribution immobilière + 0.75 mio**
- ➔ **210.403.00 : Impôts sur les gains immobiliers + 0.55 mio**

- 210.405.00 : Impôt sur les successions + 0.3 mio
- 231.439.20 : Recettes diverses + 0.5 mio
- 325.461.00 : Logopédie, psychologie : part. cantonale + 0.2 mio
- 400.427.00 : Location de places, taxes empiètement + 0.3 mio
- 401.427.00 : Produit des autorisations + 0.2 mio
- 401.437.00 : Amendes de stationnements + 0.2 mio
- 531 : Châtillon : amélioration de l'excédent de produit du centre de profit (+ 2.2 mio produits et + 1,3 mio de charges) + 0.9 mio

Malheureusement, un certain nombre de charges ont été supérieures au budget dans les domaines suivants :

- 203.319.20 : Risques juridiques (provision) + 1.0 mio
- 210.318.00 : Frais de contentieux + 0.2 mio

- 210.329.00 : Intérêts rémunérateurs et escomptes sur acomptes + 0.2 mio
- 231.304.00 : Vente CEV : pénalités de sortie (diminution de produit par rapport au budget) + 0.4 mio
- 1030.351.20 : Soins dans maisons pour personnes âgées (loi du 21.02.1980) + 0.3 mio
- 1110 : Aides sociales : augmentation de la charge nette (diminution des charges – 1.8 mio et diminution des recettes – 2.1 mio) + 0.3 mio

ainsi qu'un certain nombre de revenus ont été inférieurs au budget dans les domaines suivants :

- 210.400.00 : Impôt sur la fortune des personnes physiques - 0.6 mio
- 210.400.10 : Impôt à la source - 0.4 mio
- 210.400.30 : Impôt sur les prestations en capital - 0.3 mio
- 220.422.00 : Placements à terme - 0.3 mio

Les résultats de ces rubriques sont commentés aux pages suivantes portant sur l'examen de détail de l'évolution des recettes et de celle des dépenses.

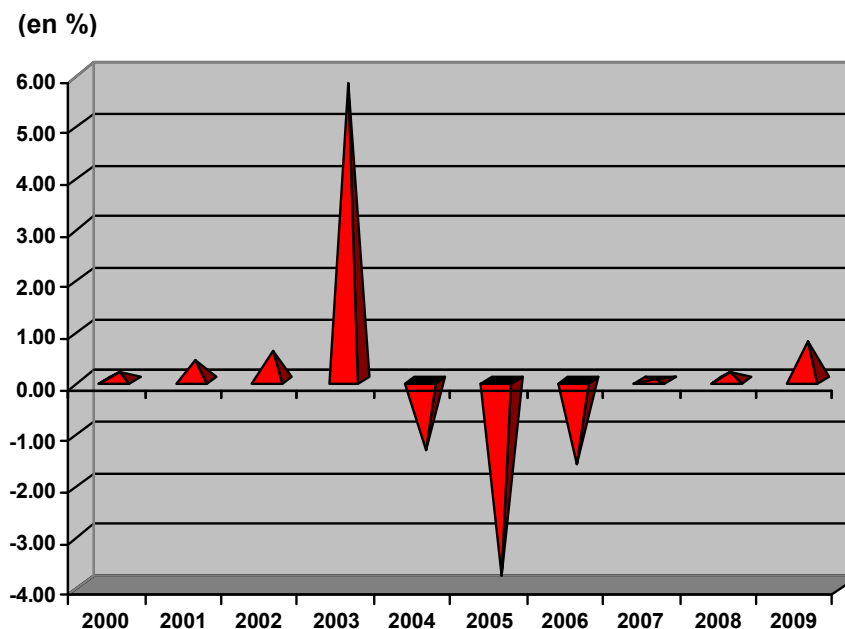
Quant aux comptes d'investissements, ils se soldent par un total de dépenses brutes de Fr. 29'600'452.10 et un total de recettes de Fr. 47'919'783.40.

II. Comparaison des résultats des comptes sur les 10 dernières années

Cette comparaison donne les résultats suivants (avant attribution aux réserves non obligatoires et amortissements extraordinaires et après déduction des imputations internes) :

2000 :	-254'236,80	soit les 0,16 %	des recettes
2001 :	622'477,81	soit les 0,38 %	des charges
2002 :	967'081,80	soit les 0,57 %	"
2003 ¹ :	11'341'026,71	soit les 5,82 %	"
2004 :	-2'488'727,08	soit les 1,38 %	des recettes
2005 :	-6'964'784,19	soit les 3,80%	"
2006 :	-3'087'145,68	soit les 1.62%	"
2007 :	2'529,90	soit les 0,001 %	des charges
2008 :	276'804,94	soit les 0,15 %	"
2009 :	1'453'393.61	soit les 0,76 %	"

¹ Compte tenu de la dissolution de réserves comptables pour un montant de Fr. 6'632'638,--



III. Examen de détail de l'évolution des recettes générales

1. Observations générales

Les recettes générales ont passé de Fr. 210'966'450.-- au budget à Fr. 234'330'503.61 aux comptes, principalement par la reprise à la réserve de réévaluation suite à la vente de la CEV pour Fr. 19'607'000.--.

Evolution par nature des recettes et comparaison au budget

		Comptes 2009	Budget 2009	Ecart en %
40	Impôts	122'286'229	120'719'000	1.30
41	Patentes, Concessions	338'180	395'400	-14.47
42	Revenus des biens	13'381'161	11'730'440	14.07
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	37'316'818	36'482'295	2.29
44	Parts à des recettes sans affectation	2'101'132	2'200'000	-4.49
45	Remboursements de collectivités publiques	13'941'097	14'289'546	-2.44
46	Subventions acquises	1'077'436	864'900	24.57
48	Prélèvement sur les réserves	3'495'690	2'182'700	60.15

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" sont supérieurs de plus 1.5 mio au budget. Cette augmentation provient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui est de 0.9 mio supérieur au budget, des impôts fonciers qui ont rapporté près de 0,9 mio de mieux que le budget, ainsi que l'impôt sur les gains en capitaux qui est près de 0,6 mio supérieur au budget. Il faut relever que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été de 0.3 mio inférieurs aux prévisions. Les explications plus détaillées se trouvent sous le point "Recettes fiscales".

Les revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" sont en augmentation de plus de 1.6 mio par rapport au budget. Cette augmentation provient principalement de la passation du bénéfice brut retiré de la vente de la CEV au lieu du bénéfice net comme prévu au budget (Voir explication dans le préambule, p. 1)

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont en augmentation de plus de 0.8 mio par rapport au budget. Cette augmentation provient de fortes fluctuations à l'intérieur de cette nature de produits. Il faut relever principalement toutes les recettes liées à la décharge de Châtillon qui ont bondi de plus de 1.4 mio par rapport au budget. Il faut encore remarquer l'augmentation des recettes des produits de parcomètres

pour 0,2 mio, les amendes de police pour 0,2 mio, ainsi que les recettes diverses pour 0,45 mio. Par contre les revenus des assurances sociales dans le cadre du service social ont diminué de 0,9 mio.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" ont diminué de plus 0.3 mio. Cette réduction est due principalement à la diminution des recettes de l'aide sociale, compensée par la baisse des charges d'aides sociales.

2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2009 ont passé de Fr. 123'395'000.-- au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à Fr. 124'976'871.83 aux comptes (Fr. 122'993'287.78 aux comptes 2008).

Voici les principaux résultats :

	Comptes 2009	Budget 2009	Différence
Impôt sur la fortune	7'033'508	7'700'000	-666'492
Impôt sur le revenu	66'427'480	66'300'000	127'480
Impôt à la source	4'412'773	4'800'000	-387'227
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'073'467	1'400'000	-326'533
Impôt sur le capital	4'184'554	4'150'000	34'554
Impôt sur le bénéfice	17'694'575	16'750'000	944'575
Contribution immobilière	14'400'148	13'650'000	750'148
Impôt spécial des immeubles	1'128'214	1'000'000	128'214
Impôt sur les gains immobiliers	1'173'949	620'000	553'949
Droits de mutations immobilières	2'574'969	2'500'000	74'969
Impôt sur les successions	918'894	600'000	318'894
Total	121'022'531	119'470'000	1'552'531

En préambule, il faut rappeler que le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené, par arrêté du Conseil d'Etat, de 85 ct à 77,3 ct pour les impôts 2007 et suivants. Les estimations pour l'année fiscale 2007 tiennent compte de ce nouveau coefficient, mais pour les années fiscales antérieures de celui de 85 ct. En outre, ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

a) Impôt des personnes physiques

a.1 Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une augmentation de Fr. 127'479.90 par rapport au budget (Fr. 66'427'479.90 contre Fr. 66'300'000,--).

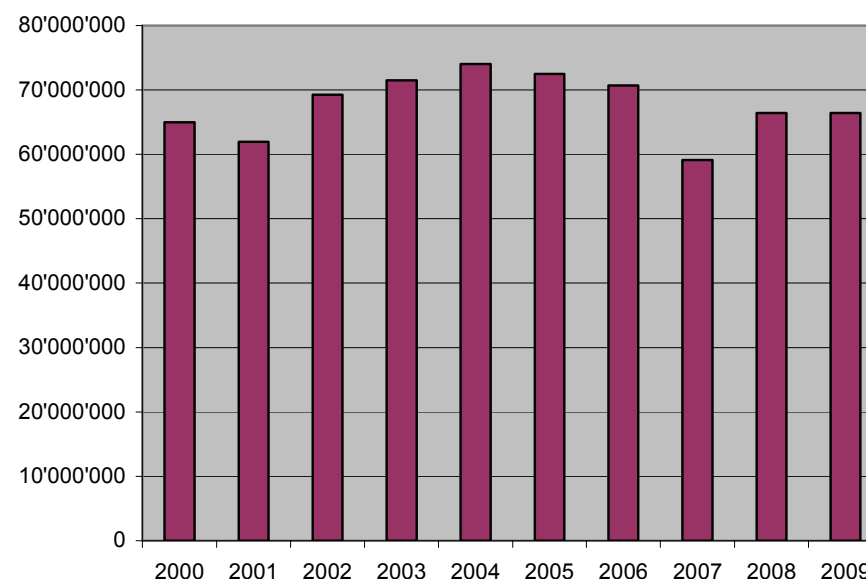
Impôt sur le revenu			
extourne provision 2007	19'680'000	76'227'480	facturations effectuées en 2009
extourne provision 2008	58'920'000	9'500'000	provision impôt 2008 à facturer
		59'300'000	provision impôt 2009 à facturer
totaux égaux	78'600'000	145'027'480	totaux égaux
résultat du compte 2009	66'427'480		

Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur en 2001 de l'annualisation de la taxation fiscale, la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2009, le solde de l'impôt 2007, environ 20.5 mio, et les 83.6% de l'impôt 2008 pour environ 55.4 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2008, ainsi que pour toute l'année 2009.

Lors de l'établissement du budget 2009, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2006. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 5.9 % pour les impôts 2009 par rapport au rendement global de l'impôt 2006. Il faut aussi relever que la facturation pour l'année fiscale 2007 se base pour la première fois sur le nouveau taux communal de 0.773 au lieu de 0,85 pour les années précédentes, suite à la bascule d'impôt due au RHF.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :

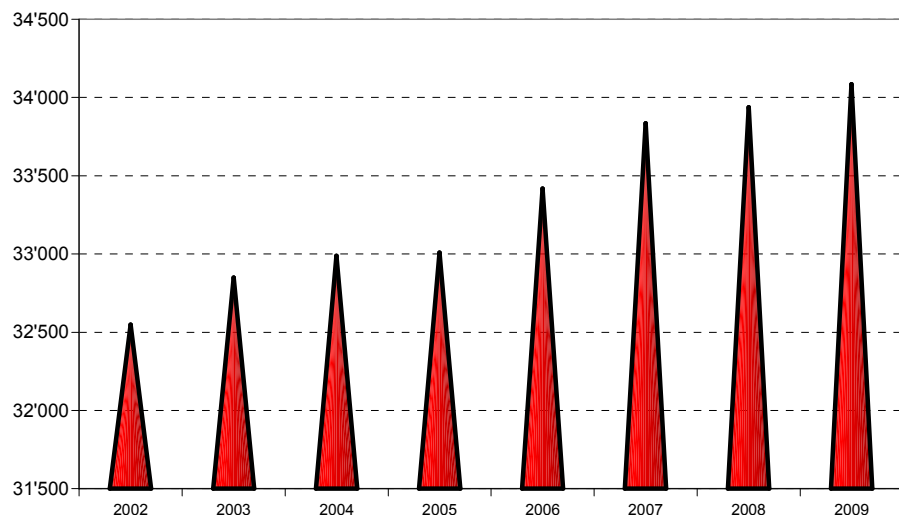
Impôt sur le revenu des personnes physiques



Montants comptabilisés comprenant les provisions

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation depuis 2000, ainsi que le démontre le graphique ci-après.

Evolution de la population légale de la Ville de Fribourg de 2002 à 2009



a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une diminution de Fr. 666'492.45 par rapport au budget (Fr. 7'033'507.55 contre Fr. 7'700'000.--).

Impôt sur la fortune

			facturations effectuées en
extourne provision 2007	4'650'000	8'333'508	2009
extourne provision 2008	7'350'000	3'700'000	provision impôt 2008 à facturer
		7'000'000	provision impôt 2009 à facturer
<i>totaux égaux</i>	12'000'000	19'033'508	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2009	7'033'508		

La facturation effective de l'année fiscale 2007 a été conforme à l'estimation effectuée lors de l'élaboration du budget. Mais, suite à la chute des marchés boursiers de 2008, l'évolution pour les années fiscales 2008 et 2009 a été nettement revue à la baisse par rapport à l'estimation faite lors de l'élaboration du budget 2009. Pour 2008, le Conseil communal attend une diminution de 6 % des recettes, alors que lors de l'élaboration du budget, nous attendions une augmentation de 1,7 %. C'est cette différence de près de 8% qui est à l'origine de la diminution des impôts sur la fortune des personnes physiques.

Les techniques comptables utilisées dans l'approche des impôts permettent d'anticiper en partie les fluctuations économiques.

b) Impôt des personnes morales

b.1 Impôt sur le bénéfice

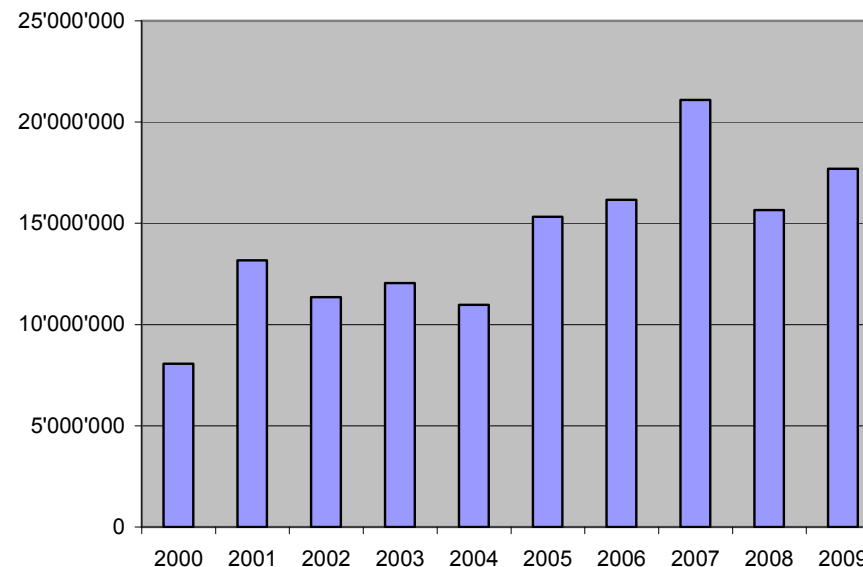
Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation de Fr. 944'575.-- par rapport au budget (Fr. 17'694'575.-- contre Fr. 16'750'000.--).

Impôt sur le bénéfice			
extourne provision 2007	4'200'000	18'094'575	facturations effectuées en 2009
extourne provision 2008	10'500'000	4'300'000	provision impôt 2008 à facturer
		10'000'000	provision impôt 2009 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>14'700'000</i>	<i>32'394'575</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2009	17'694'575		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1 ½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2009, le solde de l'impôt 2007, environ 9.8 mio, et une partie de l'impôt 2008 pour environ 8.3 mio, soit un montant global de 18.1 mio. Par conséquent, le Conseil communal a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2008 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année 2008 et 2009.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. Ainsi, le rendement de l'impôt 2007 a été supérieur de plus de 1 mio à la prévision faite lors de l'établissement du budget 2009.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales



b.2 L'impôt sur le capital

Le rendement de cet impôt est stable dans le temps. Les comptes 2009 bouclent avec un montant de Fr. 4'184'553.75, soit Fr. 34'553.75 de plus que le budget qui est de Fr. 4'150'000,--.

Impôt sur le capital			
extourne provision 2007	2'070'000	4'134'554	facturations effectuées en 2009
extourne provision 2008	3'580'000	2'000'000	provision impôt 2008 à facturer
		3'700'000	provision impôt 2009 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>5'650'000</i>	<i>9'834'554</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2007	4'184'554		

Cet impôt confirme sa stabilité dans le temps.

c) Impôt spécial des immeubles

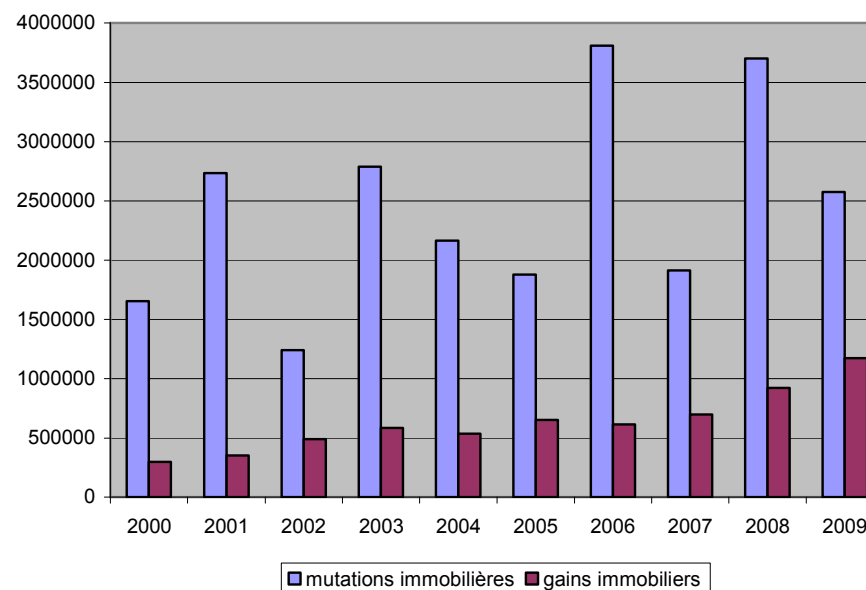
Cet impôt est facturé sur la base de la valeur fiscale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations, retenue dans la taxation ordinaire. Le budget de Fr. 1'000'000.-- avait été estimé sur la base de la moyenne des 5 dernières années. Il faut rappeler que le Grand Conseil avait accepté de supprimer cet impôt. Cette suppression n'est pas encore effective et devrait venir pour 2011, voire 2012.

d) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2009 de Fr. 1'173'949.05 est largement supérieur au budget 2009 de Fr. 620'000.-- qui est la moyenne des années 2003-2007.

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, Fr. 2'574'969.45 s'inscrit totalement dans la moyenne des années 2003-2007. Mais il faut remarquer que cet impôt est assez volatil (Fr. 3'703'284.85 en 2008, Fr. 1'914'240.35 en 2007 et Fr. 3'808'462.-- en 2006) et est très fluctuant d'une année par rapport à l'autre, en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.

impôts sur les mutations et les gains immobiliers



e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} pilier de prévoyance. Cette rubrique intègre aussi les pénalités facturées aux contribuables, liées aux soustractions fiscales.

IV. Examen de détail de l'évolution des charges générales

Observations générales

Les charges générales de l'exercice 2009 sont passées de Fr. 213'361'508.-- au budget à Fr. 234'330'503.61 aux comptes. L'augmentation de charges vient en premier lieu des amortissements complémentaires liés à la vente de la CEV (Fr. 19'607'000.--).

Evolution par nature des charges par rapport au budget

		Comptes 2009	Budget 2009	Ecart en %
30	Charges de personnel (y compris pénalité de sortie CEV)	56'350'025	54'210'840	3.95
31	Biens, services et marchandises	27'743'883	25'925'066	7.02
32	Intérêts passifs	6'687'212	6'810'400	-1.81
33	Amortissements	31'305'195	11'254'516	178.16
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	54'367'536	55'620'677	-2.25
36	Subventions accordées	32'829'948	35'435'160	-7.35
38	Attributions aux réserves	2'807'548	2'002'680	40.19

L'analyse des charges par nature démontre une bonne maîtrise globale des charges internes de la Commune. Il faut relever que les charges du personnel englobent la part de la pénalité de sortie prise en charge par la Ville de Fribourg et comptabilisée de manière brute dans les charges du personnel pour Fr. 1'909'218,- (voir préambule p. 1).

L'augmentation de la rubrique 31 "Biens services et marchandises" est due à la provision de 1 mio constituée pour le risque juridique lié à la vente du terrain de Ste-Thérèse. Il faut aussi relever l'augmentation de 0,5 mio due aux frais de remise en état des décharges.

La diminution des intérêts des dettes de 0,3 mio est due à une gestion active des dettes et des taux d'intérêts bas actuellement en vigueur. Cette diminution des comptes par rapport au budget est compensée par une augmentation de 0,2 mio des intérêts rémunérateurs versés aux contribuables ayant payé trop d'acompte, selon les taux décidés par le Canton.

L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique par l'amortissement extraordinaire fait dans le cadre de la reprise de la réserve de réévaluation de Fr. 19'607'000,- (voir préambule p. 1).

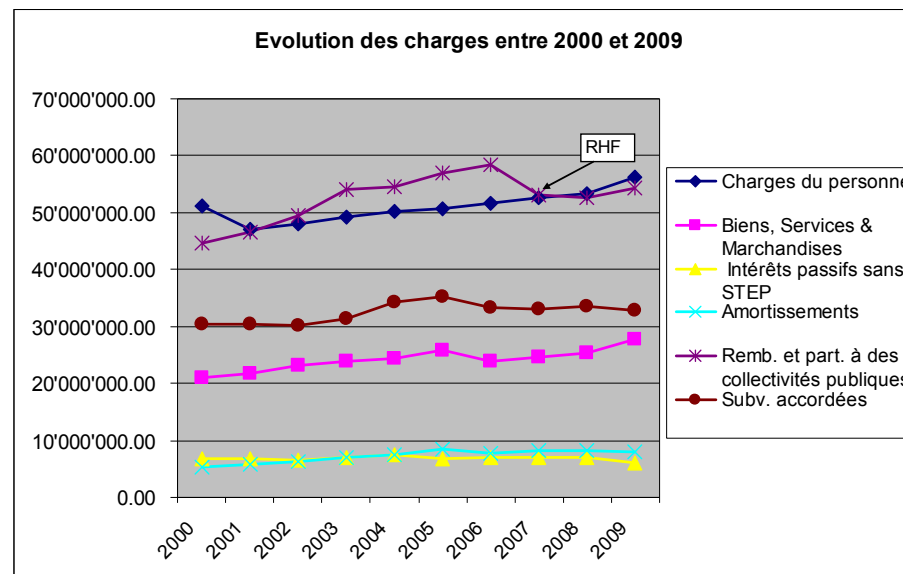
La diminution de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" de 1.2 mio s'explique par une forte diminution de

1.5 mio des charges facturées par le Canton et par une augmentation de la taxe de la Confédération pour l'assainissement des sites contaminés pour un montant de 0,2 mio. Ce montant est compensé par la taxe facturée aux clients de la décharge qui a augmenté aussi de 0,2 mio.

En ce qui concerne les subventions accordées, on constate une diminution des montants alloués à l'aide sociale pour 1,9 mio, ainsi qu'une réduction des coûts par rapport au budget pour la fondation pour l'aide et les soins à domicile pour 0,2 mio, ainsi que pour le trafic régional pour aussi 0,2 mio.

L'augmentation de l'attribution aux réserves est due à la réserve de la remise en état de Châtillon, ainsi qu'à la réserve de la STEP.

Evolution de charges entre 2000 et 2009 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)



Pour rappel, dès 2007, le Canton de Fribourg a repris toutes les charges des hôpitaux en instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal. Cette réforme a permis de diminuer les charges de la rubrique 35

"Remboursements et participations à des collectivités publiques" de l'ordre de 8 mio. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), la Commune de Fribourg s'est vue diminuer son coefficient d'impôt de 85 ct à 77,3 ct.

En 2009, les charges du personnel incluent le montant de 1,9 mio versé pour la pénalité de sortie suite à la vente de la CEV. Sans cet élément exceptionnel, ces charges auraient continué de fluctuer de manières linéaires.

Comme expliqué ci-dessus, la progression importante de la rubrique "biens service et marchandises" provient de la réserve sur risque juridique et de l'augmentation des charges liées aux décharges.

Depuis 4 ans, les subventions accordées restent stables grâce à la stagnation voir la diminution de l'aide sociale accordée.

1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux (y compris également quelques postes de recettes).

	Comptes 2009		Budget 2009		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Adm générale	8'967'504.45	1'133'861.45	8'900'026.00	1'232'870.00	-166'487
Finances	45'739'540.63	155'953'636.34	23'440'130.00	133'058'690.00	595'536
Ecoles	57'491'496.78	6'577'082.30	57'816'116.00	6'134'710.00	766'992
Police locale et Circulation	7'647'452.15	11'673'438.98	7'934'063.00	11'052'645.00	907'405
Génie-civil et Cadastre	35'485'634.61	24'414'123.68	33'641'547.00	21'813'670.00	756'366
Aménagement et Bâtiments	19'029'558.09	20'479'249.49	18'974'053.00	20'031'135.00	392'609
Informatique	2'383'199.40	2'383'199.40	2'406'090.00	2'406'090.00	0
Culture et Tourisme	4'923'737.64	167'889.30	4'867'632.00	182'400.00	-70'616
Sports	4'210'755.16	1'101'285.75	3'959'275.00	1'153'140.00	-303'334
Institutions et assurances sociales	28'651'039.20	1'335'408.50	29'915'494.00	1'119'500.00	1'480'363
Aides sociales	17'352'802.05	10'433'495.21	19'126'476.00	12'547'900.00	-340'731
Tutelles et Curatelles	2'447'783.45	131'226.82	2'380'606.00	233'700.00	-169'651
Total	234'330'503.61	235'783'897.22	213'361'508.00	210'966'450.00	3'848'452

Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les services, afin de mieux voir le prix de revient de chaque service.

Selon l'arrangement conclu avec la Commission financière, les montants expliqués ci-après intègrent tous les écarts de plus de 10 % et de plus Fr. 10'000,- sur les charges non liées.

Administration générale

Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.310.01	Bulletin d'information "1700"	143'751.25	120'000.00	23'751.25

Les charges de cette rubrique dépendent du nombre de pages de chaque bulletin mensuel, qui dépend aussi du nombre de pages de publicité obtenues. Le montant atteint aux comptes 2009 correspond à celui des comptes 2008 et prouve qu'il y a lieu de le retenir à l'avenir.

Conseil général

		Compte	Budget	Ecart
101.300.00	Jetons de présence et indemnités	123'370.00	105'000.00	18'370.00

Cette rubrique est très fluctuante. Le nombre de séances de la Commission des naturalisations a doublé entre 2008 et 2009, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en la matière.

Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.301.00	Traitements	1'608'342.55	1'552'690.00	55'652.55

Plusieurs événements concourent à ce dépassement.

- Suite au départ d'une secrétaire et au décès d'une autre, plusieurs réorganisations internes ont été conduites :

Parmi ces changements :

- Transfert d'une secrétaire depuis la Bourgeoisie dont la classification est supérieure à celle des personnes remplacées (6000.-)
- Augmentation du taux d'activité de la secrétaire des RH au profit de l'informatique. Cette augmentation est compensée par une imputation interne de Fr. 21'800.-- en recette à l'administration et en charge à l'informatique

- Un autre événement est le remplacement à l'imprimerie d'un employé, suite à son accident (engagement temporaire ayant pour incidence une augmentation de Fr. 27'000.- compensé par le versement des indemnités d'assurance accident 202.436.00).

		Compte	Budget	Ecart
110.301.10	Allocations d'enfants et de résidence	50'225.00	38'760.00	11'465.00

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les allocations familiales a induit une modification des règles d'attributions des allocations familiales de l'employeur.

Service juridique

		Compte	Budget	Ecart
140.301.00	Traitements	273'153.40	254'040.00	19'113.40

La différence provient de l'augmentation du taux d'engagement du collaborateur du juriste qui a passé de 70% à 100% dès juin 2009, en lien aux charges importantes des naturalisations. Ce changement de taux s'est fait en cours d'année.

Finances

Services généraux

		Compte	Budget	Ecart
200.301.00	Traitements	1'380'783.30	1'290'080.00	90'703.30

Durant l'année 2009, 2 employées ont bénéficié d'un congé maternité qui ont demandé leur remplacement par du personnel intérimaire ou par l'augmentation du taux d'activité d'autres employées du Service. Ces charges sont compensées par le versement d'allocation perte de gain, rubrique 202.436.10.

De plus, la suppression d'un poste au secrétariat de 30 % qui n'a pu être effectif qu'en fin d'année 2008 a provoqué le versement d'une indemnité de départ non inscrite au budget 2009.

		Compte	Budget	Ecart
200.318.00	Mandat de révision des comptes	72'523.15	50'000.00	22'523.15

Suite au changement de fiduciaire voté par le Conseil général, un changement de pratique des facturations a eu lieu. En effet, l'ancienne fiduciaire facturait ses honoraires à fin mai pour les travaux effectués dans le cadre de l'exercice de l'année précédente. La nouvelle fiduciaire facture ses prestations par semestre. En 2009, elle a effectué pour Fr. 15'000.-- de prestations.

En outre, la fiduciaire BfB a facturé des montants supplémentaires pour Fr. 7'000.-- concernant des prestations commandées par la Commission financière en 2007.

Personnel communal : charges sociales diverses

		Compte	Budget	Ecart
201.304.00	Pont AVS	267'492.80	168'000.00	99'492.80

Après l'établissement du budget 2009 à fin octobre 2008, 10 personnes supplémentaires ont annoncé leur intention de prendre une retraite anticipée dans le courant de l'année 2009, ce qui a causé le dépassement de budget.

Il faut rappeler que les avantages financiers directs et indirects du pont AVS ne sont pas facilement calculables, mais que les études faites démontrent que le système permet dans la plupart des cas, une neutralisation des coûts. En effet, les personnes pouvant bénéficier de ce système touchent souvent un salaire plus élevé que celle qui la remplace.

Assurances, locaux, divers

		Compte	Budget	Ecart
203.319.20	Risques juridiques : provision	1'000'000.00	0.00	1'000'000.00

Dans le cadre d'un contrat de vente, le Conseil communal a reçu une réclamation pour un défaut.

Après une analyse juridique demandée à un bureau d'avocat spécialisé, le Conseil communal a répondu à la demanderesse qu'il ne reconnaissait aucune des prétentions.

Une action en justice risque d'être intentée par la demanderesse.

Dans cette optique, et face aux incertitudes des conclusions d'un éventuel jugement civil, un montant de Fr. 1'000'000.-- a été provisionné.

Intérêts actifs

		Compte	Budget	Ecart
220.422.00	Placements à terme	0.00	310'000.00	-310'000.00

En attendant de pouvoir rembourser des dettes, le budget 2009 prévoyait de placer le montant de la vente de la CEV de 30 mio sur des comptes à terme. Les taux d'intérêts ont chuté à fin 2008. Pour un placement libor à 3 mois, les taux sont passés de plus de 3% à fin octobre 2008 à 0,5 % à fin janvier 2009. A fin mars 2010, ce taux est de 0,2467%. De ce fait, le montant retiré de la vente est resté sur les comptes courants de la Ville qui rapportent plus qu'un placement à terme.

Autres recettes

		Compte	Budget	Ecart
231.304.00	Vente de la CEV : part. pénalités de sortie CPPVF	1'909'218.00	0.00	1'909'218.00
231.424.01	Vente de la CEV : bénéfice extraordinaire	5'793'000.00	4'293'000.00	1'500'000.00

Comme expliqué de manière détaillée dans le préambule (p. 1), le budget ne comptabilisait que le bénéfice net, alors que les comptes ont comptabilisé les charges brutes et les recettes brutes liées à cette vente.

La pénalité de sortie de la CEV a été plus importante que prévu, en fonction des comptes 2008 de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg et du calcul appliqué en fonction du règlement de liquidation partielle.

		Compte	Budget	Ecart
231.439.20	Recettes diverses	500'535.04	50'000.00	450'535.04

Suite à l'arrêt définitif du mécénat, en août 2009, des Maxi Beaux-arts, le décompte final récapitulatif les années 2002 à 2009 présente une recette non budgétisée de Fr. 500'000.--.

Ecoles

Services généraux

		Compte	Budget	Ecart
300.301.10	Allocations d'enfants et de résidence	33'375.00	15'840.00	17'535.00

L'écart résulte de la modification de la loi cantonale sur les allocations familiales qui permet désormais une application plus large de notre Règlement du personnel notamment en ce qui concerne le droit à l'allocation d'employeur pour enfant. En effet, sous l'égide de l'ancienne disposition, seule l'employé bénéficiaire de la totalité des allocations familiales avait droit à l'allocation de l'employeur pour enfant. Or désormais ce droit a été étendu également au collaborateur qui reçoit les allocations proportionnellement à son taux d'occupation.

Ecole de Jolimont

		Compte	Budget	Ecart
311.301.00	Traitements	156'591.00	121'580.00	35'011.00

La différence provient de la comptabilisation de traitements provenant de l'Etat. En effet, ce compte, dont le cumul annuel est de Fr. 156'591.-, se décompose en Fr.110'085.- provenant de salaires versés par la Ville et de Fr.46'506.- provenant de factures du SPO (Service du personnel et d'organisation de l'Etat). Ce dernier montant aurait dû être comptabilisé sur le compte 311.351.00.

		Compte	Budget	Ecart
311.312.30	Gaz, mazout	123'957.76	100'000.00	23'957.76

Le montant proposé lors de l'établissement du budget a été réduit de 9 % sur la base d'une baisse annoncée par Frigaz mais qui ne s'est pas produite.

L'augmentation des degrés jours (unité de mesure officielle produite par l'Etat) par rapport à 2008 est de 22 %.

Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.316.00	Loyers ELPF	328'845.00	290'000.00	38'845.00

La différence de Fr. 38'845.00 provient d'une erreur de facturation de l'ELP d'une part et de la comptabilisation sur cette même rubrique d'un loyer versé à l'Ecole de culture générale pour l'utilisation de ses halles de sport. Une correction sera faite lors de l'exercice 2010 et apparaîtra dès lors aux comptes 2010.

Ecole de Pérolles

		Compte	Budget	Ecart
313.352.00	Frais facturés par CO Sarine-Campagne	795'164.00	659'200.00	135'964.00

La différence de Fr. 135'964.00 résulte principalement d'une sous-estimation du coût élève basé sur les comptes 2008 (Fr. 6'326.80) estimé pour 2009 à Fr. 6'400.00 alors que finalement ils ont passé à Fr. 6'569.00. Par ailleurs le nombre d'élèves connu au moment de l'élaboration du budget était de 103 alors qu'en réalité 117 élèves de la Ville ont effectivement été scolarisés au CO de Pérolles.

Ecoles primaires

		Compte	Budget	Ecart
320.312.00	Electricité	186'120.73	133'000.00	53'120.73

Le montant proposé lors de l'établissement du budget a été réduit de 5 % sur la base d'une baisse annoncée par le Groupe e mais qui ne s'est pas produite.

En réalité, au lieu d'une baisse de 5 % nous avons eu une hausse de 7,8 %.

Gymnastique et sports

		Compte	Budget	Ecart
321.302.00	Traitements	1'865'475.45	1'797'320.00	68'155.45

La différence de Fr. 68'155.45 résulte pour l'essentiel des charges supplémentaires dues aux remplacements des collaborateurs absents pour raison de maladie ou d'accident. Cela représente 926 unités d'enseignement représentant une somme de Fr. 66'155.45. Pour partie, ce montant est compensé par des versements d'assurances.

Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Compte	Budget	Ecart
325.318.00	Traitements logopédiques et de psychomotricité	685'114.80	605'000.00	80'114.80
325.461.00	Participation cantonale	592'157.00	403'500.00	188'657.00

Lors de l'établissement du budget 2009, la question du versement de la subvention à la Ville ou au prestataire (Flos Carmeli) n'était toujours pas connue ni celle concernant les prestataires privés. Or, l'option choisie était celle faite aux prestataires. En définitive, cette option a conduit à un dépassement au niveau des charges de Fr. 80'114.80 plus que compensé par la très forte augmentation des recettes Fr. 188'657'00.

Police locale

Protection civile

		Compte	Budget	Ecart
410.312.00	Electricité	30'305.65	13'300.00	17'005.65

Ce dépassement est dû à la consommation d'électricité par des groupements qui occupent des locaux dans les constructions PCi, principalement un groupe rock dans le PC des Grand-Places ainsi que la société des Samaritains dans les constructions PCi rue Joseph-Piller 11 et de l'école du Schoenberg.

- Grand-Places : 2007 : Fr. 3'272.60 - 2008 : Fr. 8'644.25 - 2009 : Fr. 10'140.-

Suite à la résiliation du chauffage par Nordmann SA, le groupe utilise un chauffage d'appoint à air chaud.

- Joseph-Piller : 2007 : Fr. 1'489.90 - 2008 : Fr. 3'790.10 - 2009 : Fr. 6'385.-
- PC Schoenberg : 2007 : Fr. 4'229.45 - 2008 : Fr. 10'237.10 - 2009 : Fr. 12'060.-

Génie-civil et Cadastre

Routes, voirie et parcs

		Compte	Budget	Ecart
520.301.10	Allocations d'enfants et de résidence	99'950.00	83'700.00	16'250.00

Deux événements contribuent de manière sensible à ce dépassement :

- Le versement rétroactif et nouvelle situation d'allocations familiales de l'employeur dues à un employé.
- Engagement d'un collaborateur avec plusieurs enfants.

		Compte	Budget	Ecart
520.318.00	Etudes et projets	89'189.00	70'000.00	19'189.00

Le chef du secteur génie civil a été absent pour des raisons de maladie durant le printemps 2009.

Cet état de fait a nécessité un recours plus important que prévu à des mandataires extérieurs.

Travaux d'hiver

		Compte	Budget	Ecart
524.313.00	Produit pour le déneigement	169'744.69	115'000.00	54'744.69

Les rigueurs de l'hiver 2008/2009 ont occasionné une consommation de sel pour un montant de Fr. 121'000.-- pour les mois de janvier à mars 2009.

La consommation de sel pour la période de novembre à décembre 2009, a représenté un montant d'environ Fr. 70'000.--.

		Compte	Budget	Ecart
524.315.00	Appareils et installations (entretien)	42'378.10	15'000.00	27'378.10

Les rigueurs hivernales susmentionnées ont eu également pour conséquence une forte détérioration des engins de déneigement.

Décharge de Châtillon

Seules les dépenses non compensées par une recette équivalente sont expliquées ci-dessous :

		Compte	Budget	Ecart
531.318.10	Etudes et analyses	115'052.00	85'000.00	30'052.00

Les quantités de déchets supplémentaires ont nécessité un surcroît d'analyses d'acceptabilité dans la décharge, dans le respect des dispositions réglementaires.

		Compte	Budget	Ecart
531.318.30	Frais facturés par des tiers	545'792.45	379'900.00	165'892.45

Ces frais comportent, entre autres, les redevances aux propriétaires d'une partie des surfaces exploitées. Ces redevances sont calculées en fonction du tonnage des déchets réceptionnés.

Seules la recette non compensée par une dépense équivalente est expliquée ci-dessous :

		Compte	Budget	Ecart
531.434.00	Taxes de décharge	5'481'268.35	4'370'000.00	1'111'268.35

Les déchets déposés dans la décharge ont représenté un tonnage supérieur aux prévisions. Il en résulte aussi des recettes supplémentaires.

Cadastre

		Compte	Budget	Ecart
540.318.00	Géomètres, registre foncier, mensurations	33'355.55	40'000.00	-6'644.45

Ce compte doit permettre de couvrir à la fois les dépenses occasionnées par les diverses transactions immobilières décidées par le Conseil communal et les frais de mensuration/conservation cadastrale suite aux travaux effectués par les Services sur les bien-fonds communaux (privés et publics).

Les dépenses uniques et exceptionnelles de 2009 pour la mise à jour des objets de la bande de données de la mensuration officielle (BDMO) et la constitution du DDP du crématore à St-Léonard sont la cause de ce dépassement de budget.

Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.315.00	Mobilier et machines (entretien)	78'233.40	65'000.00	13'233.40

Cette rubrique comptabilise les frais de fournitures et d'entretien pour le mobilier et les machines effectués dans l'année, soit Fr. 59'942,65, ainsi que la fluctuation du stock au 31.12.2009, soit une diminution du stock de Fr. 18'290,75. Ce dépassement provient d'un besoin plus important de toute l'Administration et de l'utilisation du stock pour y répondre.

Aménagement et bâtiments

Bâtiments administratifs

		Compte	Budget	Ecart
611.312.30	Gaz, mazout	156'666.50	136'500.00	20'166.50

Le montant retenu lors de l'établissement du budget a été réduit de 9 % sur la base d'une baisse annoncée du prix du gaz, qui ne s'est produite que partiellement.

D'autre part les degrés jours sont passés de 2'832 Dj en 2008 à 3'457 Dj en 2009 ce qui représente une hausse de 22 %.

Bâtiments locatifs

		Compte	Budget	Ecart
613.312.00	Electricité	36'202.05	21'300.00	14'902.05

Le montant retenu lors de l'établissement du budget a été réduit de 5 % sur la base d'une baisse annoncée par le Groupe e mais qui ne s'est pas produite.

En réalité, au lieu d'une baisse de 5 %, une hausse de 7,8 % s'est produite, en raison, en particulier, de l'augmentation des Tj et du coût du transport de l'énergie.

		Compte	Budget	Ecart
613.312.30	Gaz, mazout	160'695.70	132'000.00	28'695.70

Le montant retenu lors de l'établissement du budget a été réduit de 9 % sur la base d'une baisse annoncée par Frigaz mais qui ne s'est pas produite.

L'augmentation des degrés jours (unité de mesure officielle produite par l'Etat) par rapport à 2008 est de 22 %.

		Compte	Budget	Ecart
613.314.00	Entretien par des tiers	252'269.85	121'000.00	131'269.85

Le dépassement est dû à la rénovation, à fin 2009, des locaux commerciaux du bâtiment des Arcades. Ce montant est compensé par une reprise à la réserve du fonds de rénovation des bâtiments locatifs (rubrique 613.480.00), de Fr. 166'777,45.

		Compte	Budget	Ecart
613.314.10	Sémiramis : frais communs PPE	86'296.20	0.00	86'296.20

Il s'agit d'une nouvelle rubrique créée en 2009. En effet, dans les comptes précédents, les montants étaient intégrés dans la rubrique 313.314.00.

Ateliers et dépôts

		Compte	Budget	Ecart
614.312.00	Electricité	39'790.81	29'000.00	10'790.81

Le montant retenu lors de l'établissement du budget a été réduit de 5 % sur la base d'une baisse annoncée par le Groupe e mais qui ne s'est pas produite.

En réalité, au lieu d'une baisse de 5 %, une hausse de 4,6 % s'est produite, pour les mêmes raisons que déjà évoqué.

W.C. publics, abris TF, passages couverts

		Compte	Budget	Ecart
615.312.00	Electricité	28'666.51	15'700.00	12'966.51

Le montant retenu lors de l'établissement du budget a été réduit de 5 %.

Tous les WC publics sont chauffés électriquement. La hausse des degrés jours par rapport à 2008 est de 22 %, la hausse est de 31,8 %.

Cette augmentation significative est due au fait que les petits consommateurs subissent le coût des transports de l'énergie, facturé séparément selon les nouvelles règles imposées. Cette part prend beaucoup plus d'importance dans le coût global.

Locaux du Service du feu

		Compte	Budget	Ecart
616.314.00	Entretien par des tiers	49'433.25	32'000.00	17'433.25

Un changement de locataire était prévu; en réalité il y en a eu deux. De ce fait, les travaux ont été engagés sur deux appartements et non sur un seul.

De plus, un affaissement d'un regard de collecteur devant l'entrée des garages s'est produit.

Locaux de loisirs

		Compte	Budget	Ecart
617.314.00	Entretien par des tiers	62'367.15	21'000.00	41'367.15

Travaux urgents, non prévus, à Fri-Art :

- Assainissement d'un sol, désamiantage;
- Remise en conformité des installations électriques, suite à un contrôle périodique.

Parcs et promenades

		Compte	Budget	Ecart
621.312.30	Gaz, mazout	31'106.00	27'500.00	3'606.00

Les hivers rigoureux 2008/2009 et 2009/2010 ont augmenté la quantité de gaz utilisée par rapport à la moyenne des années passées.

		Compte	Budget	Ecart
621.390.01	Véhicules et machines : imputation	140'638.20	112'000.00	28'638.20

Facturation interne des charges des véhicules, des réparations des véhicules et machines effectuées par l'atelier de réparation des Neigles et la participation aux frais des véhicules lourds de la voirie. Par exemple Fr. 48'000.- sont imputés pour le camion multi-bennes FR 151339.

		Compte	Budget	Ecart
621.434.00	Redevances de tiers (accidents, abattages, etc.)	65'976.10	16'000.00	49'976.10

Remboursement d'une facture d'eau du 1er semestre 2008 par les SI d'un montant de Fr. 24'522.05.

Plantation rue Reichlen prise en charge pour la moitié par la Copropriété, Fr. 12'500.-

Diverses prestations, dégâts d'accidents et déprédations facturés à des tiers.

		Compte	Budget	Ecart
621.490.00	Traitements : imputation	352'160.00	295'000.00	57'160.00

Personnel des parcs travaillant pour le Service des Sports et pour le cimetière, rubrique sous-évaluées, correction faite au budget 2010.

Cimetière

		Compte	Budget	Ecart
622.306.00	Vêtements de travail	7'415.35	6'800.00	615.35

Une facture d'un montant de Fr. 650.- ordonnancée sur les comptes 2010 a été comptabilisée sur les comptes 2009.

		Compte	Budget	Ecart
622.312.30	Gaz, mazout	31'106.00	27'500.00	3'606.00

Les hivers rigoureux 2008/2009 et 2009/2010 ont augmenté la quantité de gaz utilisée par rapport à la moyenne des années passées.

		Compte	Budget	Ecart
622.318.01	Traitement des déchets verts par des tiers	25'988.75	35'000.00	-9'011.25

Le camion multi-bennes de la voirie étant tombé en panne à la fin de l'année, les déchets verts n'ont pas pu être acheminés à la station de compostage de Posieux.

		Compte	Budget	Ecart
622.434.00	Concessions de tombes	120'160.00	140'000.00	-19'840.00

La diminution des inhumations de corps au profit d'inhumations d'urnes provoque la diminution des recettes de cette rubrique.

		Compte	Budget	Ecart
622.435.00	Produits décoration des tombes	360'928.20	385'000.00	-24'071.80

Mise à part les raisons économiques et le fait que les familles successorales investissent moins qu'auparavant, les surfaces globales des décorations

exécutées pour les tombes diminuent en parallèle à la diminution des inhumations de corps, cela au profit des tombes de types cinéraires (urnes).

Ces surfaces plus petites influencent directement les recettes des commandes et des abonnements annuels. L'augmentation des tarifs des décorations au 1^{er} janvier 2009 n'a pas pu combler totalement la diminution globale des surfaces plantées et la perte due à une partie des abonnements annuels modifiés à la baisse par les familles.

Informatique

Exploitation

		Compte	Budget	Ecart
700.318.01	Achat et maintenance des logiciels	543'267.37	470'000.00	73'267.37

- Développement nécessaire demandé par l'Aide sociale pour la gestion de la Commission sociale.
- Mise à jour des systèmes d'exploitation des centraux téléphoniques devenue indispensable pour le fonctionnement de la nouvelle messagerie vocale.

Sports

Services généraux

		Compte	Budget	Ecart
900.301.10	Allocations d'enfants et de résidence	31'475.00	0.00	31'475.00

Versement d'allocations enfants communales pour 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 (rétroactif) et 2009.

Patinoires

		Compte	Budget	Ecart
913.301.00	Traitements	578'251.75	475'000.00	103'251.75

Plusieurs collaborateurs - dont 2 pour une longue durée et de manière répétitive - ont subi des arrêts de travail. Afin d'assumer le bon déroulement de l'exploitation, le Service a eu recours à plusieurs auxiliaires et à une personne engagée sous contrat de droit privé (6 mois).

Aussi, pour des raisons d'organisation interne, une partie du personnel de la patinoire ne s'est pas déplacée aux Bains de la Motta, comme c'est le cas habituellement. Il en résulte une augmentation de la masse salariale.

Gîte d'Allières

		Compte	Budget	Ecart
914.314.00	Entretien par des tiers	24'201.50	9'000.00	15'201.50

La différence est due au changement urgent du "steamer" (Fr. 14'000.00) dont le Conseil communal a pris acte en séance du 1^{er} septembre 2009.

Piscine du Levant

		Compte	Budget	Ecart
915.303.00	Cotisations aux assurances sociales	60'235.30	42'690.00	17'545.30

A la suite du départ à la retraite de deux collaboratrices, il a été effectué une nouvelle répartition des taux d'activité. De cette démarche résulte l'économie d'un équivalent de 30%.

Institutions et assurances sociales

PET Chantier écologique

		Compte	Budget	Ecart
1050.311.03	Véhicules	18'421.70	5'000.00	13'421.70
1050.390.01	Véhicules	11'833.75	20'000.00	-8'166.25

Le montant global pour les véhicules accepté par le SPE était de Fr. 30'000.--.

Par contre, le budget communal global ayant été fait avant la décision finale du SPE, il ne prévoyait que Fr. 25'000.--. De ce fait, il n'y a pas de dépassement par rapport au SPE.

Accueils extrascolaires

		Compte	Budget	Ecart
1060.317.00	Frais de repas	214'841.90	190'000.00	24'841.90

Cela provient de l'augmentation des repas pris par les enfants + 6,33% (26'669 en 09 contre 25'082 en 08), ainsi que de l'augmentation du prix des repas par certains fournisseurs, soit Scolarest de 7,50 à 7,70 dès août 08 et Providence de 5,50 à 6,50 pour les enfants et de 6.- à 8.- pour les adultes dès août 2008.

Par contre, il ne faut pas oublier que la participation des parents a été de Fr. 614'940.- en 09 au lieu des Fr. 540'000.-- mis au budget (env. Fr. 75'000.- de recettes en plus).

2. Analyse spécifique de quelques centres de charges

a) Les charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées en 2009 à Fr. 56'350'025,50 contre Fr 54'210'840.00 au budget (écart de 3.95 %) et à Fr. 53'456'392,90 aux comptes 2008. Ce résultat, qui s'écarte de façon significative du budget, prend en compte le versement d'un montant de Fr. 1'909'218.00 de la Ville à la Caisse de prévoyance en rapport à la vente de la CEV à la BCF (voir préambule, p. 1). Ce versement explique près des 90% du dépassement

budgétaire. Après cette déduction, la différence entre les comptes et le budget présente un dépassement de 0.42%.

A la lecture détaillée des comptes, il est possible de constater quelques écarts au niveau des traitements. Ceux-ci peuvent être aussi bien positifs que négatifs. Lorsqu'il y a un excès de dépenses important, cela s'explique par des remplacements nécessaires à la suite de cas de maladies, d'accidents ou de grossesses. Tel est par exemple le cas des comptes 200.301.00, 321.302.00, 913.301.00. Ces dépassements sont en partie compensés par des prestations d'assurances (202.436.00) et de la caisse de compensation (202.436.10).

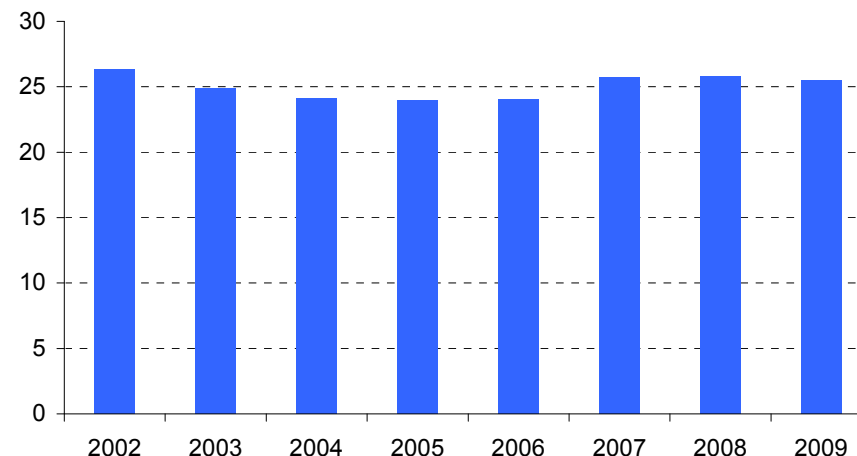
Dans d'autres situations, il a des réductions de taux d'activité limitées dans le temps, voire définitives lors de cas AI. Toutefois, le poste n'est pas immédiatement renouvelé, afin de voir s'il est possible d'envisager une réduction d'effectif. Il y a alors des écarts significatifs positifs entre budget et comptes, découlant du délai de carence. Tel est, par exemple, le cas des comptes 621.301.00 ou 622.301.00.

Il est encore à noter plusieurs dépassements dans les comptes relatifs aux allocations familiales versées par l'employeur. En effet, l'introduction du nouveau droit au 1^{er} janvier 2009 a provoqué des modifications aux règles d'attributions des allocations enfants de la Commune.

Dans l'ensemble, ce résultat est très satisfaisant et démontre la maîtrise des charges du personnel, grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal. Il montre encore que la politique du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste avant son renouvellement a permis des diminutions à certains endroits, tout en renforçant les équipes là où cela était nécessaire. Le rapport de gestion donne des informations plus complètes sur le sujet.

La part des charges du personnel relativement aux charges globales de l'exercice est de 25.5%, si l'on retire l'influence exceptionnelle de la vente de la CEV, contre 25.8% en 2008.

Charges du personnel en % des charges globales de l'exercice



b) Les charges financières

b.1 La dette publique

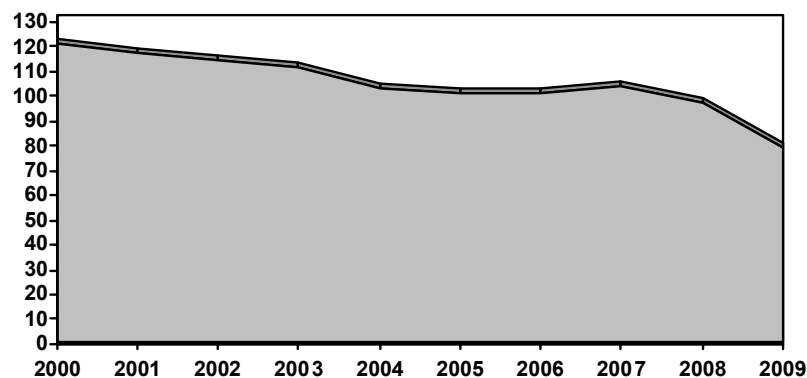
La dette publique brute s'élève, au 31 décembre 2009, à Fr. 170'040'000.--, les emprunts STEP et Châtillon compris, soit Fr. 4'988.85 par habitant (34'084 habitants au 1^{er} janvier 2009, dernière statistique de la population reconnue par arrêté du Conseil d'Etat).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est passé en dessous de 100% des charges totales et est en très forte diminution, malgré la nouvelle référence des totaux de charges due au RHF.

Année	Montant	% des charges totales
2000	220'900'000	121.12
2001	208'750'000	116.86
2002	209'500'000	114.54
2003	220'250'000	111.21
2004	210'000'000	102.79
2005	212'750'000	100.56
2006	217'260'000	100.89
2007 *)	211'770'000	103.49
2008	200'280'000	96.67
2009	170'040'000	79.19

*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

en % des charges totales



Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2009 de Fr. 33'971'571.43 et les fonds avec trésorerie de Fr. 2'212'888.60), elle est de Fr. 133'855'539.97.

Les emprunts suivants ne sont pas financés par le ménage communal, mais par des taxes spéciales, à savoir :

STEP	Fr. 17'100'000.00
Décharge de Châtillon	Fr. 6'400'000.00
soit au total	<u>Fr. 23'500'000.00</u>

En retranchant ces montants de la dette publique nette de Fr. 133'855'539.97, on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de Fr. 110'355'539.97, soit les 51.39 % des charges totales (sans amortissements extraordinaires de Fr. 19'607'000.--), ou Fr. 3'237,75 par habitant. Par rapport à 2008, qui présente le même montant, le calcul du Service des communes exclut le patrimoine financier de la dette publique, c'est-à-dire qu'il considère que les emprunts découlant de ces actifs financiers ne sont pas une dette.

Dette nette à charge du compte de fonctionnement

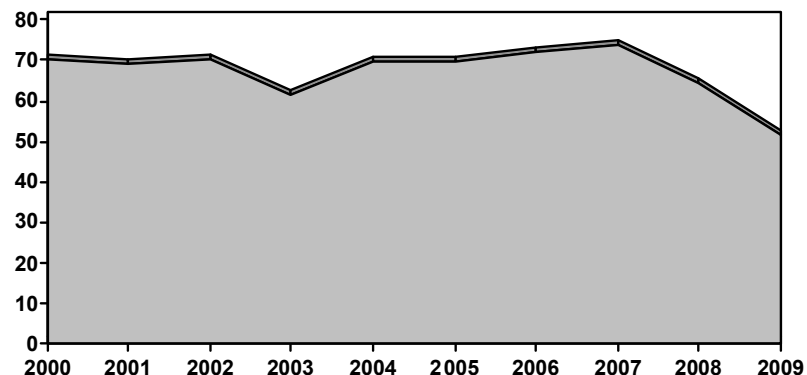
Voici son évolution de 2000 à 2009 :

Année	Montant	% des charges totales
2000	127'378'637	69.84
2001	123'041'076	68.88
2002	127'857'628	69.90
2003	120'900'279	61.05
2004 *)	141'458'780	69.24
2005	146'790'830	69.39
2006	158'105'153	73.42
2007 **)	150'778'942	73.68
2008	132'554'162	63.98
2009	110'355'540	51.39

*) Il faut relever que jusqu'aux comptes 2003, les emprunts de Sémiramis étaient soustraits pour calculer la dette nette. Dès les comptes 2004, les charges d'emprunts de Sémiramis sont comptabilisées dans la rubrique ordinaire des intérêts passifs.

***) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

en % des charges totales



Rappelons ici que le Service des communes calcule la dette en diminuant le montant de Fr. 133'855'539.97,-- des placements du patrimoine financier, soit une diminution de Fr. 13'342'837,-- , ce qui amène la dette nette selon le Service des communes de Fr. 120'512'702.97, soit Fr. 3'535,75 par habitant.

Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2009, il est le suivant :

	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2009	Intérêts passifs 2009
Fonds centraux de compensation				
2001-25.09.2009, 3,7 %	10'000'000	10'000'000	0	370'000
SUVA				
1999-16.02.2009, 3,375 %	10'000'000	10'000'000	0	337'500
AXA-Winterthur-Vie				
2000-17.03.2010, 4,35 %	15'000'000	0	15'000'000	652'500
UBS SA				
2001-31.03.2011, 4,03 %	11'280'000	240'000	11'040'000	457'197
Landesbank Saar				
2001-01.06.2009, 3,94 %	7'500'000	7'500'000	0	295'500
Kommunalkredit Austria AG				
2001-02.05.2011, 3,85 %	10'000'000	0	10'000'000	385'000
PostFinance (anc. SwissLife)				
2002-09.04.2010, 4,05 %	5'000'000	0	5'000'000	202'500
PostFinance (anc. SwissLife)				
2001-01.03.2011, 4,05 %	5'000'000	0	5'000'000	202'500
PostFinance (anc. SwissLife)				
2002-30.05.2012, 3,92 %	2'000'000	0	2'000'000	78'400
Europ. Hypothekenbank				
2002-14.06.2010, 3,7 %	3'000'000	0	3'000'000	111'000
PostFinance (anc. SwissLife)				
2003-04.02.2013, 2,7 %	10'000'000	0	10'000'000	270'000
Allianz Suisse				
2003-22.04.2013, 3,05 %	10'000'000	0	10'000'000	305'000
Allianz Suisse				
2004-19.03.2014, 2,77 %	5'000'000	0	5'000'000	138'500
Bayerische Landesbank				
2004-18.08.2014, 3,04 %	3'000'000	0	3'000'000	91'200
PostFinance (anc. SwissLife)				
2003-23.05.2013, 2,88 %	10'000'000	0	10'000'000	288'000
PostFinance				
2005-17.01.2015, 2,53 %	7'000'000	0	7'000'000	177'100
Dexia Municipal Agency				
2005-17.01.2013, 2,39 %	12'000'000	0	12'000'000	286'800
à reporter	135'780'000	27'740'000	108'040'000	4'648'697

	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2009	Intérêts passifs 2009
<i>report</i>	135'780'000	27'740'000	108'040'000	4'648'697
AXA-Winterthur-Vie				
2005-15.06.2015, 2,19 %	10'000'000	0	10'000'000	219'000
Dexia Municipal Agency				
2005-04.08.2015, taux"Libor"	10'000'000	0	10'000'000	126'567
Pensionskasse Post				
2006-31.03.2016, 2,79%	5'000'000	0	5'000'000	139'500
Crédit Suisse Group SA				
2008-30.06.2012, 3,38%	10'000'000		10'000'000	360'945
Châtillon: int. selon plan amortis.				156'000
Extourne intérêts courus 2008				-3'623'865
Intérêts courus 2009				3'089'247
	170'780'000	27'740'000	143'040'000	5'116'090
Autres prêts destinés à des buts spéciaux à financement séparé :				
Constr. nouvelle STEP :				
PostFinance				
2005-17.01.2015, 2,53 %	1'000'000	0	1'000'000	25'300
Landesbank Saar				
2001-01.06.2009, 3,94 %	2'500'000	2'500'000	0	98'500
Pax- Assurances				
25.03.2002-25.03.2010, 4 %	10'000'000	0	10'000'000	400'000
Europ. Hypothekenbank				
2002-06.11.2010, 2,97 %	6'000'000	0	6'000'000	178'200
Extourne intérêts courus 2008				-403'450
Intérêts courus 2009				332'070
	19'500'000	2'500'000	17'000'000	630'620
Extension décharge Châtillon :				
Europ. Hypothekenbank				
2002-14.06.2010, 3,7 %	7'000'000	0	7'000'000	259'000
PostFinance (anc. SwissLife)				
2002-30.05.2012, 3,92 %	3'000'000	0	3'000'000	117'600
Ext. Int. selon plan amortis.				-156'000
	10'000'000	0	10'000'000	220'600
Total	200'280'000	30'240'000	170'040'000	5'967'310

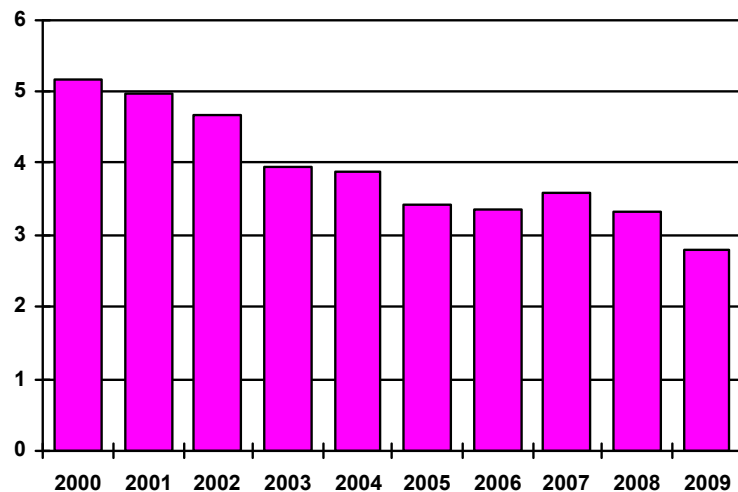
b.2 Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs se sont montés à Fr. 5'967'310.04 contre Fr. 6'290'000,-- au budget. A ce sujet, il faut noter que, dans le total, ne figurent plus les intérêts de la rubrique 329 "Intérêts rémunérateurs", selon les comptes par nature.

Charges des intérêts passifs de 2000 à 2009

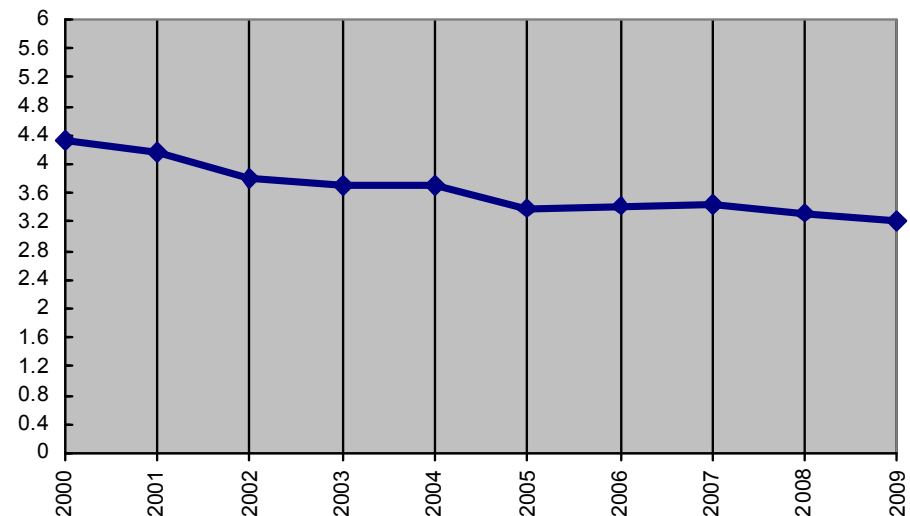
Année	Montant	% des charges totales
2000	9'392'796	5.15
2001	8'860'967	4.96
2002	8'516'344	4.66
2003	7'840'063	3.96
2004	7'943'480	3.89
2005	7'229'858	3.42
2006	7'243'444	3.39
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32
2009	5'967'310	2.78

Intérêts passifs en % des charges totales



Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2000. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal. L'augmentation du pourcentage 2007 est aussi due à la diminution des charges liées à la reprise par le Canton de l'Hôpital cantonal. La forte diminution de 2009 est relative aux remboursements d'emprunts ayant été effectués suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg.

Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



b.3 Les amortissements

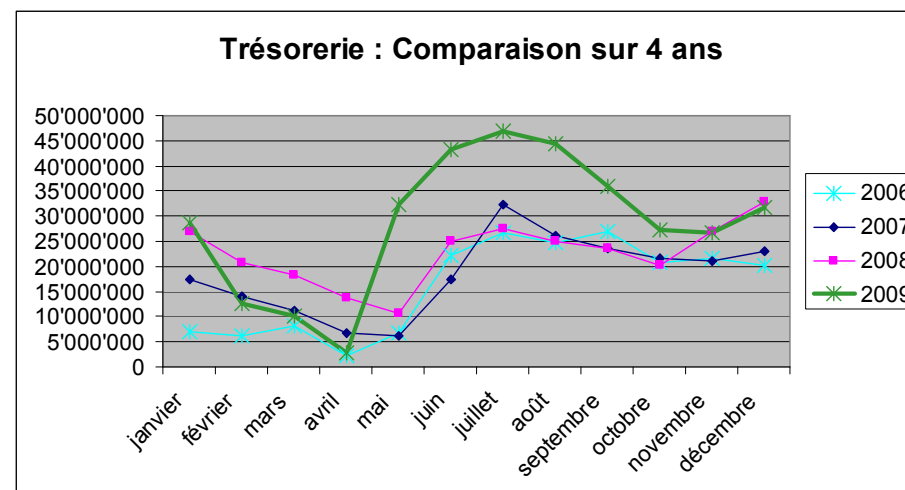
Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à Fr. 7'957'988.90 contre Fr. 8'060'190 aux comptes 2008 et les amortissements complémentaires (notamment par les financements spéciaux, STEP, Châtillon) à Fr. 23'347'206.51 contre Fr. 4'558'059.63 aux comptes 2008. Comme mentionné à plusieurs reprises dans ce message, les amortissements extraordinaires intègrent la contre-écriture à la reprise de la réévaluation de Fr. 19'607'000.--.

V. Analyse du bilan

1. Actif

	2009	2008	Ecart
Actif	211'493'749.08	246'457'859.65	-34'964'110.57
Patrimoine financier	114'254'235.79	151'479'443.90	-37'225'208.11
Disponibilités	33'971'571.43	40'919'460.43	-6'947'889.00
Avoirs	-58'832'819.70	-67'185'038.03	8'352'218.33
Placements	33'626'906.60	58'284'020.05	-24'657'113.45
Actifs transitoires	105'488'577.46	119'461'001.45	-13'972'423.99
Patrimoine administratif	97'239'513.29	94'978'415.75	2'261'097.54
Investissements	84'736'421.94	86'642'256.25	-1'905'834.31
Prêts et participations	7'724'891.95	3'326'674.10	4'398'217.85
Subventions d'investissements	4'778'199.40	5'009'485.40	-231'286.00

L'évolution des disponibilités fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. En 2009, il faut relever la diminution des liquidités de 3 mio du site sportif St-Léonard suite à l'avancement des travaux et la diminution des engagements courants (créanciers) de plus 1,5 mio. Il faut rappeler que les liquidités de la Ville de Fribourg sont toujours importantes en fin d'année et diminuent de manière importante durant les mois de mars à mi-mai, car il n'y a pas d'acompte versé.



Le tableau ci-dessus démontre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. En 2009, le BCF avait versé de manière effective le montant de 30 mio pour le rachat de la CEV dans le courant du mois de mai, mais la valeur sur le compte a été inscrite au 1er janvier 2009.

Le montant négatif des avoires provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2007, 2008 et 2009 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart de 8 mio entre 2008 et 2009 est dû à la facturation de l'impôt 2008 qui est plus en avance dans l'année comptable 2009. Comme la facturation en 2009 a été plus rapide qu'en 2008, les acomptes ont été intégrés dans la facture.

La diminution des placements est induite par la vente de la CEV qui diminue le bilan de sa valeur inscrite en 2008 de Fr. 24'207'000.--, ainsi que de la vente du dernier appartement de Sémiramis APE3.

Les actifs transitoires fluctuent en fonction des besoins de provision à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés. Comme expliqué ci-dessus, la facturation de l'impôt 2008 ayant été plus rapide que pour l'impôt 2007, le besoin de provision a été moindre, ce qui explique l'écart.

Alors que les investissements ont augmenté de 9,4 mio, les amortissements et les subventions reçues ont augmenté de 11,3 mio. C'est cette différence, soit 1,9 mio, qui explique la diminution des investissements.

En ce qui concerne les prêts et participations, l'augmentation des investissements a été de 20,6 mio soit entre autres 14,5 mio pour le site sportif St-Léonard et 5,4 mio pour la salle de spectacle, alors que les amortissements et subventions ont été de 16,2 mio. L'augmentation de ce chapitre du bilan est par conséquent de 4,4 mio.

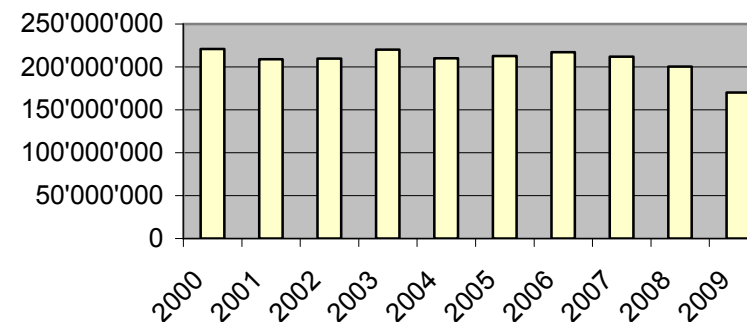
La diminution des subventions d'investissements est liée exclusivement aux amortissements faits dans le courant de l'année 2009 dans cette rubrique.

2. Passif

	2009	2008	Ecart
Passif	211'493'749.08	245'315'320.84	-33'510'716.96
Engagements	200'526'711.44	233'550'224.91	-33'023'513.47
Engagements courants	14'568'691.37	16'147'605.04	-1'578'913.67
Dette à moyen et long terme	170'040'000.00	200'280'000.00	-30'240'000.00
Engagement envers des entités particulières	-15'224.83	-16'080.18	855.35
Passifs transitoires	12'513'244.90	15'088'700.05	-2'575'455.15
Provisions	3'420'000.00	2'050'000.00	1'370'000.00
Réserves	10'656'182.84	12'907'634.74	-1'940'597.10
Réserves	10'656'182.84	14'050'173.55	-3'393'990.71
Découvert/fortune	310'854.80	-1'142'538.81	1'453'393.61

Les engagements courants ont diminué de 1,5 mio à cause, en premier lieu, du paiement avant le 31 décembre 2009 de toutes les factures comptabilisées sur le compte courant de l'Etat. Il faut relever que plus de 62 mio de francs de factures transitent par ce compte.

Evolution de la dette entre 2000 et 2009



Comme présenté de manière détaillée dans le chapitre des charges financières, p. 21, la dette de la Ville de Fribourg est, depuis 2006, en constante diminution, passant de 217,3 mio à 170 mio en 2009, soit un remboursement de 47.3 mio. Il faut relever que depuis 2006 la Ville a investi un montant brut de près de 77 mio de francs, alors que les recettes d'investissement brutes se sont montées à près de 79 mio, incluant la vente de la CEV pour 30 mio. La comparaison des recettes et charges d'investissement explique la diminution de la dette pour 2 mio de francs. Mais c'est réellement la politique d'amortissement, fixant les amortissements à 7,2 mio au maximum et par conséquent la limitation indirecte des investissements, qui a permis de diminuer la dette de 45,3 mio de francs.

Le montant des engagements envers des entités particulières est le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF.

Les passifs transitoires comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est passée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. Les comptes de fonctionnement n'enregistrent que les montants encaissés. Cette rubrique enregistre en outre les intérêts courus sur les emprunts qui ont diminué de 0,6 mio en 2009 par rapport à 2008.

L'augmentation de la rubrique (Provisions) provient de la provision pour risques juridiques, ainsi qu'une augmentation de 0,4 mio de la provision pour pertes sur débiteurs.

La diminution des réserves provient de la reprise de la réserve St-Léonard : DDP Sepric pour 4,5 mio compensé en partie par la création de la réserve de 1,3 mio pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

Il faut relever que suite au bénéfice de l'exercice 2009, la Commune de Fribourg dispose de nouveau d'une fortune de Fr. 300'000.--.

VI. Compte des investissements 2009

Le compte des investissements 2009 présente une dépense brute de Fr. 29'600'452.10 et un produit net (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP, vente CEV et autres participations encaissées de Fr. 47'919'783.40 déduites) de Fr. 18'319'331.30.

1. Compte de charges

Le résultat fait ressortir un produit net de Fr. 18'319'331.30.

Le budget 2009 (avec les crédits d'investissements votés en 2009 par le Conseil général) présentait un montant de Fr. 44'028'950.-- et la différence par rapport aux comptes provient des objets suivants qui n'ont pas été réalisés en 2009 :

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget
430.506.14	Achat parcomètres ext. "vignettes-habitants" voté 17.12.08	0.00	150'000.00
430.506.09	Mesures accompagnements mise en sens unique gare (III)	0.00	600'000.00
520.501.89	Mesures d'accompagnements Pont de la Poya (III)	0.00	3'500'000.00
520.501.93	Mesures d'assainissement contre le bruit (III)	0.00	200'000.00
520.501.94	Voie de bus rte de Marly et carrefour Kaiser-Fonderie (III)	0.00	1'200'000.00
530.506.18	Remplacement véhicules 2008 (voté 18.12.07)	0.00	250'000.00
612.503.53	Ecole du Botzet : agrandissement de 4 classes (III)	0.00	2'000'000.00
612.503.65	Ecole Schoenberg : agrandissement 6 classes (III)	0.00	3'000'000.00
618.503.23	Werkhof : aménagement (III)	0.00	1'500'000.00
620.501.07	Réaménag. place et avenue gare (III)	0.00	1'500'000.00
621.503.00	Centre horticole, réfection étanchéité toiture voté 17.12.08	0.00	100'000.00
920.562.00	Skate park de Givisiez : participation votée 17.12.08	0.00	200'000.00

D'autres investissements n'ont été que partiellement réalisés :

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget
300.506.10	Achat matériel informatique et mobilier 2008 (voté 18.12.07)	146'117.60	340'000.00
420.506.20	Extension du réseau de bornes-hydrant voté 17.12.2008	13'115.55	100'000.00
430.501.00	Modération de trafic : chemin de l'école (voté 17.12.08)	85'619.45	120'000.00
520.501.91	Place Jean Tinguely, Av. Tivoli, réaménagement voté 02.11.2009	368'604.00	940'050.00
531.506.00	Achat d'une machine de chantier voté 17.12.2008	232'000.00	300'000.00
532.501.38	Collecteurs d'évacuation des eaux 2009 (voté 17.12.08)	872'710.45	1'000'000.00
532.506.00	STEP - remplacement de commandes : 2ème étape (voté 17.12.08)	225'516.15	600'000.00
612.503.59	CO Belluard rénovation des classes voté 17.12.2008	182'173.95	200'000.00
613.503.61	Ecole du Jura : rénovation halles de gym voté 17.12.2008	223'769.15	300'000.00
612.503.63	Ecole Vignettaz : chaufferie panneaux solaires voté 17.12.2008	110'823.00	230'000.00
612.503.66	Etude concours réalisation scolaires 2ème étape voté 17.12.2008	9'284.00	200'000.00
618.503.27	Construction salle de spectacles voté 08.11.05/21.05.06	5'404'951.15	10'000'000.00
620.501.10	Rachat des abattoirs et revalorisation	3'012.80	2'100'000.00
620.501.11	Plan d'aménagement local (PAL) voté 27.04.2009	37'021.00	200'000.00
621.506.07	Remplacement de l'excavatrice voté 17.12.08	69'940.00	95'000.00
700.506.28	Extension de la fibre optique (voté 17.12.08)	33'212.10	100'000.00
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté 18.12.07)	405'952.10	1'143'900.00

2. Compte de recettes

Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 47'919'783.40 contre un budget prévoyant un montant total de Fr. 11'700'000,--.

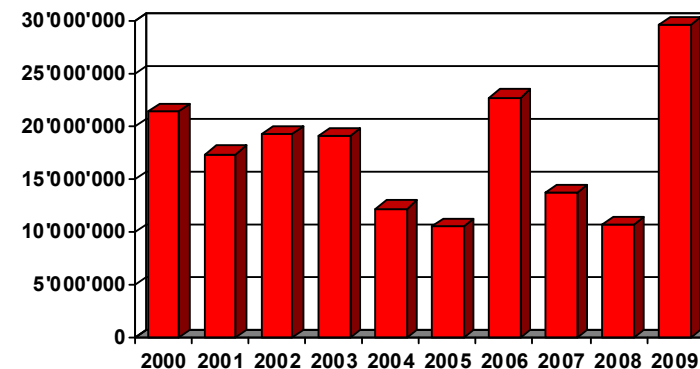
La différence entre le budget et les comptes de plus de 36 mio provient de la vente de la CEV pour 30 mio, des participations de tiers pour la salle Equilibre (+ 1 mio) et des participations de tiers pour le site sportif St-Léonard de plus de 3,7 mio.

3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années

Depuis 2000, les investissements bruts se sont élevés à Fr. 176'880'293.--. Ces investissements se répartissent comme suit :

2000	Fr.	21'383'555
2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'261'257
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'875
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
Total	Fr.	176'880'293

Investissements annuels bruts



Ce tableau récapitulatif démontre que les investissements bruts de 2009 sont largement supérieurs à ceux effectués ces dix dernières années. Il faut relever que la comptabilité de la Ville enregistre tous les montants des

investissements de St-Léonard bien que le montant à charge de la Ville de Fribourg ne sera que de l'ordre de 5 mio.

A la page 31 un graphique permet de comparer la situation financière de la Commune au 31 décembre 2009 avec celle au 31 décembre 2008.

	2009	2008
Revenus courants (revenus bruts ./ imputations internes)	193'937'743	186'458'306
Charges courantes (charges brutes ./ imputations internes)	192'484'349	186'181'501
Excédent des recettes	1'453'393	276'804
Investissements nets (bruts ./ recettes d'investissements)	-18'319'331	-5'464'079
Marge d'autofinancement (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	32'758'588	12'895'053
Besoins en capitaux tiers (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	-51'077'919	-18'359'132
Intérêts passifs (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	6'687'212	7'576'499

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

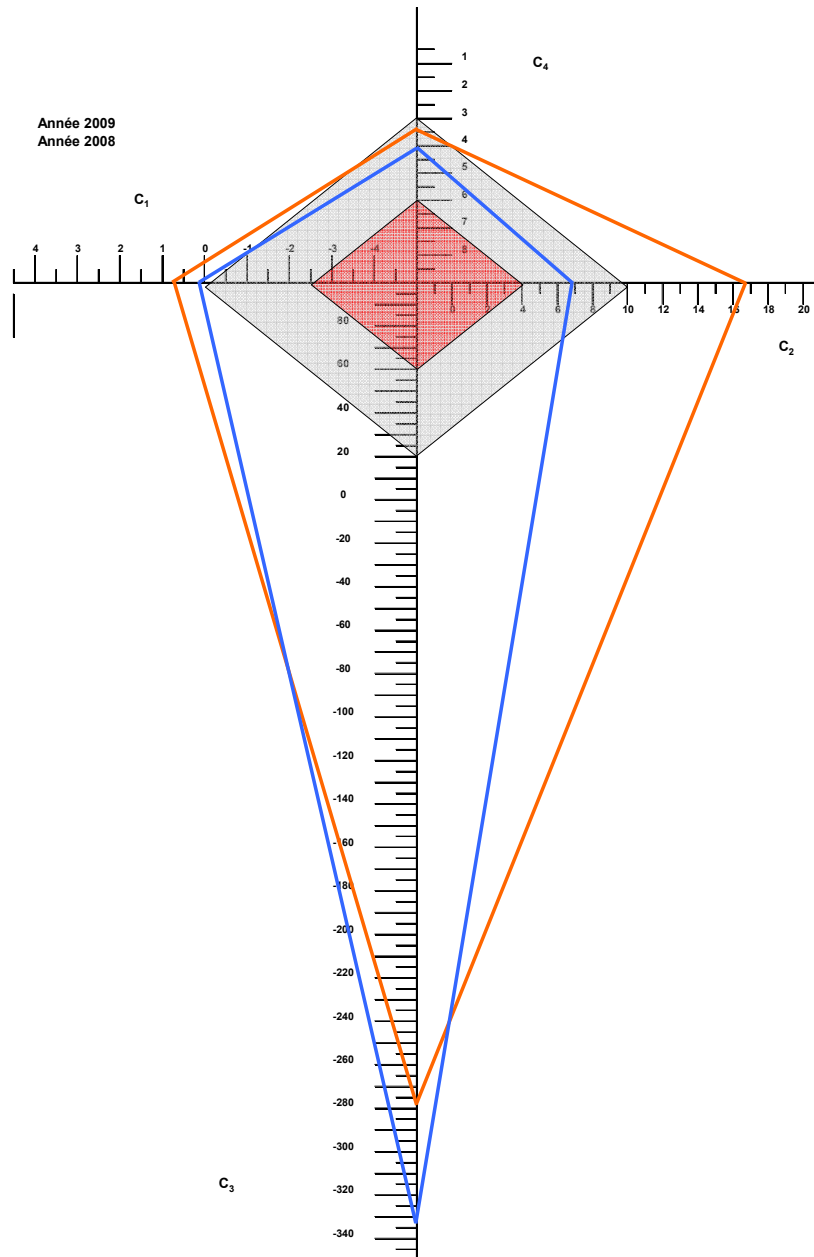
		2009	2008
a) <u>La couverture des charges</u> (C₁) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	0.76 %	0.15 %
b) <u>La capacité d'auto-financement</u> (C₂) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	16.89 %	6.91 %
c) <u>Le financement de l'investissement net par l'emprunt</u> (C₃) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	-278.81 %	-337.85 %
d) <u>Le poids des intérêts passifs</u> (C₄) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	3.44 %	4.06 %

Commentaires

La situation financière de la Ville s'est améliorée de nouveau en 2009.

Les facteurs nécessaires à un équilibre financier se trouvent donc essentiellement liés à l'amélioration des conditions structurelles qui pénalisent la Ville de Fribourg depuis de très nombreuses années, ainsi qu'à un maintien des revenus fiscaux permettant de couvrir l'évolution inéluctable des charges.

Représentation graphique des indicateurs



VII. Analyse

Le Conseil communal présente en annexe une évolution de la taxation des personnes physiques entre les années 2001 et 2009 pour les habitants de la Ville de Fribourg. Ce tableau tient compte des impôts versés au Canton et à la Commune par différentes catégories de contribuables. Cette présentation a pour avantage d'intégrer la bascule d'impôt liée à la reprise par le Canton des charges de l'Hôpital cantonal.

Celle-ci démontre en 2009, en chiffre absolu, qu'un contribuable célibataire avec un revenu imposable de plus de Fr. 150'000.-- paie Fr. 2'750.-- de moins d'impôt que le même contribuable en 2001. Selon les critères retenus, c'est la diminution la plus grande. Par contre, on rencontre la diminution la plus faible, soit Fr. 288,10 pour un revenu imposable de Fr. 25'000.--, aussi pour un contribuable célibataire.

En pourcentage, la diminution de 21,1 % est la plus grande pour le contribuable marié ayant un revenu imposable de Fr. 25'000.--. Par contre, c'est le contribuable seul avec un revenu imposable de Fr. 100'000.-- qui profite le moins des diminutions fiscales avec un pourcentage de 7,2 %.

Ces comparaisons ne tiennent pas compte de l'augmentation des déductions octroyées pour les frais de garde, pour les enfants, etc. et qui diminue le revenu imposable. Pour certaines catégories de contribuables, les diminutions d'impôt sont largement supérieures à celles démontrées dans le tableau annexé. Ces analyses demandent beaucoup de temps pour être affinées et fiables. Elles ne peuvent donc, en l'état, pas être présentées.

Alors que les contribuables ont bénéficié de plus de 10% de diminutions d'impôt sur cette période, ils ont, dans le même temps, vu l'augmentation des prestations dans les domaines suivants :

- plus grande offre de places dans les crèches;
- professionnalisation des accueils extrascolaires en 2002;
- introduction de la saison à l'abonnement grâce à la mise en service de Nuithonie et de nouvelles subventions;
- assainissement des bains de la Motta avec l'aide de la Bourgeoisie;
- nouvelles installations sportives.

Pour la troisième année consécutive, les comptes 2009 sont bénéficiaires et ceci malgré la crise économique qui a secoué le monde depuis mi-2008. *La solidité de la reprise fait, à fin mars 2010, de plus en plus de consensus et les instituts révisent à la hausse leurs attentes de croissance pour la Suisse pour 2010 et 2011. Même le très pessimiste KOF s'est rallié au positif ambiant, faisant passer son attente de variation de PIB de 0,6 % à 1,7 % pour 2010 et à 2,2 % pour 2011* (Le Temps du 31 mars 2010). Ces indicateurs permettent de penser que les perspectives financières seront meilleures que prévue pour 2010.

Tous les indicateurs, à la fin 2009, sont au vert. La Ville de Fribourg détient même une fortune de 0,3 mio. La dette a été ramenée à 170 mio et la moyenne des taux d'intérêts est de 2,75 % à partir de mars 2010.

La nouvelle péréquation financière intercommunale a été largement acceptée par le peuple fribourgeois et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 devrait permettre d'améliorer substantiellement les comptes de la Commune pour les années à venir.

Malgré ces bonnes nouvelles, le Conseil communal ne se repose pas sur ses lauriers et continue d'améliorer ses services par l'intermédiaire de l'analyse des prestations et des dotations en personnel. Les effets certains de cette optimisation se déploieront sur un moyen terme, pas de manière nécessairement spectaculaire, mais de façon effective et durable.

De plus, le Conseil communal restera vigilant quant au danger des baisses fiscales et s'engagera pour une nouvelle approche des répartitions de charges entre le Canton et les communes.

VIII. Rapport sur le résultat des comptes des Services industriels

Le compte de fonctionnement des Services industriels de la Ville de Fribourg (S.I.F) boucle avec un excédent de recettes de Fr. 58'299,56 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différence</u>
Résultat d'exploitation	298'080	355'343	+ 57'263
./. attribution à réserve	207'900	260'000	+ 52'100
./. attribution à réserve projet eau	37'000	37'043	+ 43
Excédent de recettes	53'180	58'300	+ 5'120

Par rapport au budget 2009, le résultat est meilleur d'environ Fr. 58'000,--.

Abstraction faite de l'attribution aux réserves et des imputations internes, le total des recettes se monte à Fr. 11'236'622,-- supérieur de Fr. 472'142,-- aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les coûts nets atteignent Fr. 10'881'279,--, supérieurs de Fr. 414'879,--.

Les comptes de l'exercice 2009 en relation avec le budget ont été influencés principalement par :

Sur le plan administratif :

- les économies réalisées sur les intérêts versés à des tiers moins importants de Fr. 18'000,--, des recettes supérieures de Fr. 75'000,-- de produits divers provenant de remboursement d'assurance;
- l'excédent de charges qui provient de la refacturation des coûts d'une fuite d'eau de Fr. 30'000,-- dont le cas est en discussion avec les assurances et qui a été provisionné.

Sur le plan du personnel :

- la diminution de recettes (-Fr. 160'000,--) qui provient d'une facturation moins élevée des activités générées par Frigaz;

- la diminution de charges avec des salaires moins importants (-Fr. 31'000,--) due principalement au report d'un engagement.

Sur le plan des équipements :

- la diminution de charges (-Fr. 94'000,--) qui provient d'une diminution des frais de mobilier de bureau et de maintenance de matériel informatique pour deux postes de travail qui n'ont pas été équipés en raison d'un engagement différé et de mobilier déjà existant dans le département concerné, d'une diminution des frais de téléphonie suite au changement d'opérateur et de frais de cadastre, non facturés, prévus au budget en raison de l'augmentation du réseau.

Sur le plan des véhicules :

- la diminution de charges (-Fr. 46'000,--) qui provient d'une baisse des primes d'assurance due au regroupement des contrats d'assurance avec ceux de la Ville de Fribourg, des prix des carburants qui ont enregistré une baisse importante et le rajeunissement de la flotte qui a un effet positif sur les coûts d'entretien.

Sur le plan des immeubles :

- l'augmentation de charges (+Fr. 11'000,--) qui provient de coûts non budgétisés de matériel pour divers entretiens à la Tuffière et au réservoir de Bourguillon.

Sur le plan de l'exploitation :

- la baisse des charges de Fr. 237'000,-- qui est due essentiellement à un achat d'eau au Consortium (- Fr. 75'000,--) prévue durant les travaux d'assainissement du réservoir d'Arconciel qui n'ont pas été réalisés en 2009, de la baisse de la taxe de débit facturée par le Consortium (- Fr. 77'000,--) et du rattrapage de l'entretien des compteurs, prévu en 2009, mais terminé en 2008 (- Fr. 73'000,--);
- l'augmentation des recettes, les ventes d'eau de 5'753'600 m³ étant supérieures au budget qui était de 5'200'000 m³. Cette augmentation provient principalement du transfert de production des SIF au Consortium plus important que prévu;

- l'augmentation des revenus des mandats de gestion des réseaux d'eau des communes de Corminboeuf, Givisiez, Villars-sur-Glâne et Chésopelloz, budgétisée avec précaution et le début des mandats de Courtepin et Matran non budgétisés ainsi que des travaux d'entretien supplémentaires exécutés pour Givisiez et Villars-sur-Glâne contribuant à l'amélioration des recettes de Fr. 300'000,--.

Sur le plan des réseaux :

- un bon nombre de projets prévus en 2009 ainsi que des projets de 2008 qui ont été différés. Les projets importants de 2009 sont principalement la nouvelle chambre de la Motta (Fr. 360'000,--), des travaux à l'avenue Jean-Paul 2 (Fr. 180'000,--) et la réparation de fuites importantes (Fr. 194'000,--) particulièrement à la Planche-Supérieure.

Sur le plan des installations :

- les renouvellements ou installations de raccordements privés donnant un résultat supérieur de Fr. 82'000,-- à ce qui avait été budgétisé.

Sur le plan des amortissements :

- les amortissements qui sont conformes au budget.

Après attribution de Fr. 260'000,--, la réserve pour fluctuation du prix de l'eau se monte à Fr. 3'211'150,-- à fin 2009.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2009 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : - un projet d'arrêté
- un tableau sur l'évolution de la charge fiscale 2001-2009

(Projet)

Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 57, du 20 avril 2010;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	235'783'897.22
Total des charges	Fr.	234'330'503.61
d'où un excédent de revenus de	Fr.	<u>1'453'393.61</u>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2009 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	13'899'421.74
Total des charges	Fr.	13'841'122.18
d'où un excédent de revenus de	Fr.	<u>58'299.56</u>

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel

**Evolution de la charge fiscale
2001 - 2009**

Année	2001	2009	2001	2009	2001	2009	2001	2009	2001	2009	2001	2009
-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

PERSONNES PHYSIQUES

Revenu imposable	25'000		50'000		75'000		100'000		125'000		150'000	
Statut	Personne seule											
Cote cantonale	1'430.45	1'330.10	4'290.45	4'101.00	7'656.00	7'408.95	11'183.00	10'825.00	15'197.50	14'565.50	19'325.10	18'613.05
Coefficient communal	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%
Cote communale	1'215.90	1'028.15	3'646.90	3'170.05	6'507.60	5'727.10	9'505.55	8'367.75	12'917.90	11'259.15	16'426.35	14'387.90
Σ impôts Canton + Commune	2'646.35	2'358.25	7'937.35	7'271.05	14'163.60	13'136.05	20'688.55	19'192.75	28'115.40	25'824.65	35'751.45	33'000.95
△ CHF : 2001 - 2009		-288.10		-666.30		-1'027.55		-1'495.80		-2'290.75		-2'750.50
△ % : 2001 - 2009		-10.9%		-8.4%		-7.3%		-7.2%		-8.1%		-7.7%

Statut	Personnes mariées											
Cote cantonale	1'009.20	830.75	3'224.95	2'883.65	6'150.70	5'565.30	9'322.30	8'616.00	12'760.00	11'942.00	16'189.50	15'373.50
Coefficient communal	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%	85.00%	77.30%
Cote communale	857.80	642.15	2'741.20	2'229.05	5'228.10	4'302.00	7'923.95	6'660.15	10'846.00	9'231.15	13'761.10	11'883.70
Σ impôts Canton + Commune	1'867.00	1'472.90	5'966.15	5'112.70	11'378.80	9'867.30	17'246.25	15'276.15	23'606.00	21'173.15	29'950.60	27'257.20
△ CHF : 2001 - 2009		-394.10		-853.45		-1'511.50		-1'970.10		-2'432.85		-2'693.40
△ % : 2001 - 2009		-21.1%		-14.3%		-13.3%		-11.4%		-10.3%		-9.0%